Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213501950-20251212-D_2025_96-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation : 08/12/2025
Date de publication : 16/12/2025

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, DORE Stéphanie, GARNIER Michaël, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, HERVE Karine, ROUPIE Aline, CADOR Adeline, MICOINE Laure, THONIER Carole, CORNARD Guillaume.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. TAILLARD), Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France, M. LAHAYE Denis (pouvoir à Mme MICOINE).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DORE Stéphanie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2025-96 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENTS DE CREDITS N° 1

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des virements de crédits sur le budget 2025 de l'assainissement collectif, dans la section investissement, afin de procéder à l'émission d'un mandat d'amortissement d'un montant de 4 190.38 € (rattrapage d'un amortissement non effectué en 2024).

M. le Maire présente ensuite la décision modificative portant virement de crédits, consistant en un transfert de crédits prévus au budget 2025 mais non consommés :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315.176 : installations, matériel et outillage techniques – opération « Réhabilitation du réseau »	4 191.00 €	
D 13918 : subventions d'équipement – Autres		4 191.00 €

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213501950-20251212-D_2025_96-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 15 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 15 pour) :

- ***VALIDE la décision modificative présentée ci-dessus ;***

- ***CHARGE M. le Maire de procéder à ces virements de crédits.***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme DORE

Le Maire, Yvon TAILLARD



Délibération exécutoire à la date de publication.